



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N°1293 du 12 FEVRIER 2008

### Sommaire

#### **Circulaire spéciale réorganisation du Ministère et Action Nationale au M.E.D.A.D. du 6 mars à Paris**

	<b>PAGES</b>
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ EDITO	3
■ <u>REORGANISATION DU M.E.D.A.D.</u>	
□ Compte rendu du C.T.P.C. du 29 janvier 2008	4-7
□ Réunion sur l'immobilier et les déménagements de la Centrale	8-9
□ Tract O.F.I.C.T. : Réorganisations – l'Encadrement interpellé !	10-11
■ <u>ACTION NATIONALE LE 6 MARS 2008 AU M.E.D.A.D.</u>	
□ Note fédérale aux organisations	12
□ Demande d'audience CGT – FO aux Ministres BORLOO et ALLIOT-MARIE	13-16
□ Appel CGT – FO à l'action de tous les personnels	17
□ Pétition C.G.T. – FO contre la destruction du M.E.D.A.D.	18-20
□ Lettre aux élus	21-22
□ Argumentaire C.G.T. – FO pour les encarts dans la presse régionale ou locale	23-24
□ Déclaration intersyndicale suite à la réunion du 7 février 2008	25
■ Lettre C.G.T. – C.F.D.T. - F.O. au Ministre sur la G.R.H.	26



## AGENDA

**12 février 2008 :**  
Réunion fédérale sur la catégorie C administrative

**12 février 2008 :**  
réunion Ugff sur négociations salariales

**12 février 2008 :**  
Bureau de l'Ugff

**13 février 2008 :**  
réunion Ugff sur dialogue social dans la Fonction Publique

**13 février 2008 :**  
réunion confédérale sur les Grenelle de l'Environnement

**14 février 2008 :**  
journée de mobilisation sur la filière Exploitation

**15 février 2008 :**  
réunion inter-fédérale sur l'action sociale au M.E.D.A.D.

**14 février 2008 :**  
réunion confédérale sur les prud'hommes 2008

**15 février 2008 :**  
C.T.P.C. (comité technique paritaire central)

**15 février 2008 :**  
Initiative confédérale : les jeunes, la retraite

**18 février 2008 :**  
rencontre D.G.P.A./O.S. sur l'action sociale au M.E.D.A.D.

**19 février 2008 :**  
C.T.P.M.

**19 février 2008 :**  
Commission Exécutive de l'Ugff

**20 février 2008 :**  
réunion des UF D.I.R.

**21 février 2008 :**  
journée d'étude Ugff sur les conditions de travail

**25-26 février 2008 :**  
réunion de la C.F.C. Fédérale

**26-27 février 2008 :**  
réunion de la C.E. fédérale

**26 février 2008 :**  
secrétariat fédéral

**4 mars 2008 :**  
journée confédérale de mobilisation sur la pénibilité du travail

**4 mars 2008 :**  
rencontre : cabinet du MEDAD/Cgt - Fo - Cfdt suite au boycott des organisations syndicales sur la G.R.H.

**6 mars 2008 :**

**journée de grève et d'action nationale avec manifestations à Paris**

**21 février 2008 :**

rencontre Cgt et Fo avec le Ministre BORLOO suite à demande Cgt et Fo



## INFOS BREVES

l'Etat, dans l'esprit des orientations annoncées par le Président de la République à Nantes.



**Ports autonomes**  
**Une réforme qui prépare des privatisations**

Le « Plan de relance des Ports Autonomes » cache mal une réforme d'envergure, un remodelage profond du concept portuaire inscrit sans ambiguïté dans le processus de libéralisation du secteur.



**Exonérations sociales**  
**Pas sans hausse effective des salaires**

La Cgt propose au conseil d'orientation pour l'emploi que les exonérations de cotisations sociales soient conditionnées à la hausse effective des salaires.



**Compte rendu du 7 février 2008**  
**Réforme de la représentativité**  
**Troisième séance de négociation**

La 3<sup>ème</sup> séance de la négociation nationale pour la réforme de la représentativité s'est tenue le 7 février dans la matinée. La veille, la CGT a communiqué à l'ensemble des délégations syndicales et patronales deux notes de problématiques, l'une sur les conditions du dialogue social, de l'implantation syndicale et de la négociation collective dans les PME, l'autre sur l'organisation des élections professionnelles. La CGT propose notamment de faire bénéficier les salariés des entreprises de moins de 50 salariés de comités inter-entreprises ayant des fonctions d'activités sociales et d'expertise économique.



**Déclaration du 24 janvier 2008**  
**Réforme de la représentativité**  
**Adoption du calendrier de négociations et déclaration CGT**

**La première séance de la négociation sur la réforme de la représentativité s'est tenue le 24 janvier pour examiner les thèmes mis en débat et le calendrier des réunions. Les représentants de la CGT ont proposé que la négociation débute sur le sujet qui concerne le plus directement les salariés : la manière dont sont négociés et validés les accords d'entreprise, les conventions collectives et les accords interprofessionnels, qui conditionnent les droits et acquis sociaux dont ils jouissent. Au déficit de démocratie sociale qui caractérise notre pays, doit se substituer la prise en compte dans les négociations d'une représentativité syndicale fondée sur le vote des salariés.**

Cette proposition ne fait pas l'unanimité parmi les confédérations syndicales.



**Déclaration du 23 janvier 2008**  
**Projet de fusion ANPE-ASSEDIC**  
**Le succès de la mobilisation doit peser sur les débats en cours à l'Assemblée Nationale**

Alors que le débat à l'Assemblée Nationale se poursuit jusqu'au 24 janvier, la CGT entend maintenir son action, le mouvement de grève étant reconduit dans de nombreux établissements de l'assurance-chômage.

**Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables**

- **arrêté du 18 janvier 2008** fixant au titre de l'année 2008 le nombre de postes offerts au concours interne et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs de l'équipement.
- **Arrêté du 22 janvier 2008** fixant au titre de l'année 2008 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat élèves et à l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat.
- **Arrêté du 17 janvier 2008** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant des épreuves écrites des concours pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes, option technique (femmes et hommes).
- **Arrêté du 24 décembre 2007** portant nomination (directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture).



**Communiqué du 5 février 2008**  
**Agenda social de la Fonction Publique**  
**Il faut poursuivre la mobilisation !**

Ce jour le 4 février, la confédération et ses fédérations de fonctionnaires CGT, a été reçue en même temps que toutes les autres organisations syndicales à Matignon par le Premier Ministre. L'objet principal de la rencontre portait sur l'agenda social dans la Fonction Publique. Le Premier Ministre confirme la poursuite des projets gouvernementaux de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la réforme de



# EDITO

## **DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE POUR TOUS**

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est très significative d'une nouvelle attaque de grande ampleur contre la Fonction Publique, son rôle, son statut, et d'une course déterminée de la politique gouvernementale visant à affaiblir l'influence et l'efficacité sociales de caractère public dans notre pays.

Cette politique, que le pouvoir U.M.P. et ses satellites entend imposer à le mérite d'explicitier le choix de société ultra-capitaliste qui détruit les solidarités et les acquis sociaux de toute nature.

Il s'agit bien d'une question qui concerne l'ensemble des citoyens et pas seulement les salariés du secteur public. Une société de liberté, d'égalité et de solidarité ne peut se construire qu'en mettant dans ses choix fondamentaux un vaste secteur de services publics, permettant de développer des politiques économiques et sociales d'intérêt général, fondées sur la satisfaction des besoins des populations.

Ce constat, essentiel pour tout projet émancipateur au service de l'être humain et de sa dignité est de longue haleine, mais c'est aussi quotidiennement que des millions de gens le vivent dans la difficulté. Mettons-le au cœur des exigences à débattre dans notre fédération C.G.T., à l'UGFF, dont la fédération des services publics et dans la confédération C.G.T.

Provoquons le débat à l'occasion de nos réunions de militants, de syndiqués et avec l'ensemble des salariés de notre pays et de l'Europe.

Luttons contre la commercialisation et la privatisation d'activités et de services servant à exercer des droits sociaux et à satisfaire des besoins essentiels comme l'éducation et la recherche, les soins médicaux, la nourriture, l'emploi, le logement, le transport, la communication, l'énergie, l'eau potable, l'aide à la petite enfance, aux personnes dépendantes et âgées, la sécurité et la justice...

Luttons contre la destruction des solidarités et contre l'individualisation du lien social, contre l'explosion de la précarité et de la pauvreté.

Ensemble nous devons faire grandir les mobilisations pour une reconquête et une reconstruction des services publics, pour une fonction publique renforcée dont ses effectifs et ses garanties statutaires, mieux rémunérée.

Des services publics de qualité pour tous c'est l'enjeu de société du 21<sup>ème</sup> siècle, nous y parviendrons si nous gagnons notamment la bataille de l'opinion... !

*James VARENNE  
Membre du Bureau Fédéral*



**C.T.P.C. du 29 janvier 2008**  
**Réorganisation de l'administration Centrale du M.E.D.A.D.**  
Intervention liminaire de la CGT (Francis COMBROUZE)



Pour les représentants des personnels C.G.T. des 4 C.T.P. d'administration centrale, la réorganisation à marche forcée depuis les lettres aux préfigurateurs du 16 janvier, appelle des revendications et demandes communes à tous les personnels de centrale. Six points au moins sont en cause en dehors des demandes particulières à chaque projet de direction que nous développerons dans ce C.T.P.C.

1. Les missions assurées aujourd'hui par les services de centrale doivent l'être demain avec des moyens et effectifs nécessaires et renforcés. La formule des lettres ministérielles du 16 janvier du « respect du plafond d'emplois » suscite des doutes. En cette fin janvier, les effectifs en E.T.P. n'ont pas été notifiés aux directions et les postes vacants non pourvus sont nombreux. Nous demandons la transmission sans délai des E.T.P. et la liste des missions dont nos services sont chargés. Et nous appelons tous les personnels à se mêler de cette question. Car il y a bien un risque élevé que les réorganisations nous polarisent à l'excès sur les seules structures ou sur les seules priorités du grenelle de l'environnement. Les conditions d'exercice de la poursuite de la diversité de nos missions sont bien en cause.
2. **Le calendrier imposé aux préfigurateurs ne s'impose pas à nous.** Il est trop serré. Il est impératif de bien écouter et entendre les personnels dans le respect de leurs fonctions et compétences.
3. De même, la formule des « services regroupés à la Défense d'ici fin 2008 » ne nous convient pas. Pour plusieurs raisons : la logique fonctionnelle devra être clairement établie au préalable, le second semestre 2008 mobilisera beaucoup d'agents pour la présidence française, les conditions de travail et les espaces nécessaires à l'accueil du public devront être orientés.

**Enfin nous refusons les déménagements successifs ou en cascades qui perturbent et déstabilisent les agents comme les services.**

S'agissant du site de Ségur nous rappelons le vœu adopté par les C.T.P.C. et C.T.P.M. en avril 2007 et notre courrier au ministre de novembre dernier sans réponse à ce jour. Il est plus que temps d'ouvrir une vraie concertation avant toute décision en rappelant l'existence des salariés de la restauration de l'association A.U.R.A.S. ou encore des agents de la logistique avec une convention Poste et M.I.N.E.F.E.

4. Autre formule perturbante des lettres du 16 janvier, celle « de l'autorité fonctionnelle immédiate des préfigurateurs ».

**Nous demandons le respect d'un calendrier et d'une méthode pour respecter les droits des agents, le préalable étant bien la publication des textes d'organisation avec tout l'accompagnement indispensable aux évolutions. A ce sujet la formule « chaque agent a vocation à trouver un poste dans le M.E.D.A.D. » au terme de la réorganisation, est d'un flou inquiétant. Les compétences, qualifications et intérêt des fonctions sont bien l'essentiel pour l'appréciation des agents.**

5. L'organisation de l'administration centrale du M.E.D.A.D. doit impérativement et d'emblée être pensée avec les services déconcentrés, au niveau départemental et régional, comme avec toutes les composantes du réseau scientifique et technique, des écoles comme des nombreux Etablissements Publics sous tutelle. Et ceci pour l'ensemble de nos missions. La technique du « salami », pour désorganiser un peu plus et déstabiliser les services techniques de l'Etat à tous les niveaux du territoire, doit cesser : réorganisation de la centrale, décisions R.G.P.P. « à venir » sans concertation pour début avril après celle du 12 décembre dernier, annonce des réformes du permis de conduire, du permis de construire, du droit des sols... Il n'y a pas de débat de fond sur la cohérence et l'étendue de nos missions et services. Les personnels ne veulent plus apprendre par les médias les décisions d'en haut qui

concernent leurs missions et services. Outre les personnels, les usagers et les collectivités territoriales ont leur mot à dire : nous demandons ainsi la confortation des services départementaux du M.E.D.A.D. en incluant bien sûr les compétences logement et affaires maritimes ou encore les subdivisions des D.R.I.R.E.

Nous refusons toute décision qui regrouperait ces services sous la seule casquette du préfet, sans référence aux compétences techniques.

6. La coordination nécessaire des affaires européennes et internationales, de la communication ou de l'expertise juridique ne doit pas aboutir à transférer tous les agents concernés dans des structures « horizontales ».

L'exercice de ces compétences au sein des directions techniques dans la proximité avec les domaines et missions particulières exercées, doit être défendu. Les agents concernés s'opposent également à une formule d'autorité hiérarchique d'un directeur « horizontal » vis à vis de collègues affectés à une direction technique. Coordination ou mise en réseau ne doit pas signifier la dépendance vis à vis de 2 ou 3 autorités différentes, sans parler du cabinet...

**Suite à cette intervention étaient remises les 500 signatures de la pétition unitaire signée par les agents de la Centrale/Equipement concernant les droits et garanties des agents revendiquant pour chacune et chacun un poste correspondant à sa qualification, le droit à une mobilité choisie et à la formation, la transparence dans l'attribution des postes, la préservation des missions et des emplois avec le gel des suppressions d'emplois et amputations de crédits.**

### **Résumé des débats :**

Concernant l'avenir des DRIRE l'ensemble des organisations syndicales ont demandé une clarification sur la future situation des personnels et des missions.

Les syndicats de l'Industrie demandent la préservation de l'intégrité des missions des Drire au sein des Dredad pour le compte des 2 ministères et la gestion des corps Industrie par les Finances.

La CGT Finances et Industrie est intervenue pour rappeler que les syndicats exigeaient des réponses immédiates sur l'ensemble des questions posées par le transfert de 3500 agents des finances au Medad, après la grève du 24 janvier suivie à 52% en Drire.

Les syndicats ne disposent toujours d'aucun interlocuteur habilité à traiter le dossier avec eux. Aucun cadre national de négociation n'est prévu. Nulle part ne sont et ne peuvent être abordées les questions de statut, de carrières et de rémunération qui sont les principales préoccupations de ces agents.

Devant l'absence totale de réponse de la part de M. Lallement les représentants CGT, FO et CFTC du CTPC des Finances ont quitté une réunion institutionnelle dépourvue d'enjeux pour ces personnels.

Une démarche est initiée auprès du secrétariat général des ministères financiers pour tenter d'enfin avancer sur ces questions.

Concernant l'avenir des DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie et de la Recherche), la CGT et les autres organisations syndicales ont demandé une clarification sur la gestion des corps (avenir, mission, intégralité des DRIRE dans les DREDAD).

Alors même qu'aucune réponse aux questions des organisations syndicales n'est apportée, le secrétaire général, M. Lallement, se propose de passer la parole à la douzaine de préfigurateurs pour un exposé.

La CGT refuse un tel déroulé de réunion et demande alors une suspension de séance pour imposer un dialogue précis et interactif ce qui est accordé.

A la reprise, quelques réponses du Secrétaire Général :

**DREDAD** : le ministre veut que ses services regroupent bien DRE/DIREN et intègrent les DRIRE avec leur subdivision.

**DDEA** : M. Lallement se félicite de la signature de la circulaire par le Premier Ministre incluant la compétence « logement ».

**Sur les missions et l'organisation des services** : le ministère de l'intérieur veut sortir le logement des DDEA. Il ne veut pas de DDEA mais d'un service technique sous seule autorité directe du Préfet.

M. Lallement se déclare favorable à une gestion nationale des corps alors que d'autres ministères sont pour une gestion départementale ou régionale.

Tout cela dépendra des arbitrages à venir comme pour la réforme du permis de conduire ou du permis de construire, arbitrages gouvernementaux à venir et décidés par la RGPP. De toute façon, nous exécuterons les décisions du Gouvernement, ajoute M. Lallement !

Il reconnaît que le calendrier est serré mais affirme qu'il sera tenu : CTPM le 16 avril pour signature du décret et des arrêtés fin avril/début mai. Il faut selon lui, être en ordre de bataille le plus rapidement possible pour assurer la mise en œuvre du Grenelle et la présidence française de l'union européenne au 2<sup>ème</sup> semestre.

Il assure que le jeu reste « ouvert » dans une certaine mesure sur les préfigurations des futures directions. Mme Jacquot-Guimbal et M. Lallement, à deux voix, assurent que le calcul des ETP prévus début 2008 pour chacune des entités est en cours et sera communiqué pour le groupe de travail avec les organisations syndicales si possible le 7 février (groupe de travail sur la réorganisation).

### **Concernant les directions préconisées :**

Ex-Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière (DSCR) : La CGT déplore le démantèlement de la sécurité routière qui risque d'affecter les bons résultats obtenus ces dernières années et en tiendra le gouvernement comptable. Cette politique repose sur trois piliers : le conducteur, le véhicule, l'infrastructure et risque d'être amputée de la sous-direction réglementation du véhicule, et de la sous-direction de la sécurité de la route et de la gestion du trafic. Les personnels revendiquent le maintien du bureau R1 « équipements et sécurité de la route » dans la future structure, au titre de son travail interministériel, tous réseaux et de ses missions réglementaires autour du code de la route. Par ailleurs, la CGT dénonce la mesure de la RGPP visant à confier le permis de conduire à un opérateur (quel que soit son statut : privé ou service national) qui se verrait transférer les inspecteurs du permis de conduire, alors que leur gestion a été récemment déconcentrée en DDE et qu'aucun bilan n'a été fait. Ils représentent 65 % des effectifs sécurité routière en DDE et cela les priverait de toute possibilité de développer cette politique. Par ailleurs, le coût du permis (jusqu'à présent gratuit), serait répercuté sur le citoyen. La CGT dénonce les propos scandaleux et démagogiques aux médias (le 21 janvier) par M. Bussereau sur la possibilité d'avoir un permis jeune en deux mois et moins cher, alors que les arbitrages n'ont pas été rendus, que ce n'est pas en deux mois que les jeunes apprendront la sécurité et que le permis sera plus cher puisque payant.

Mme Petit, préfiguratrice, reconnaît la nécessité de garder des indicateurs transparents. Elle indique que l'avenir de l'examen du permis de conduire est en suspens et dépend de la 2<sup>ème</sup> vague de RGPP. Elle ajoute que M. Lebrun remettra son rapport fin mars.

M. Lallement estime que l'administration a beaucoup évolué sur ce dossier avec notamment le maintien d'une communication à la DSCR.

Direction Générale des Préventions des Risques (DGPR) : la CGT a demandé que le bureau des déchets (l'un des bureaux de la SDPD) ne soit pas rattaché à la DGRTH. Il y a besoin d'effectifs au titre du Grenelle : Installations classées, REACH (gestion des produits chimiques), OGM, appellent d'importants recrutements. Importance de l'approche intégrée sur les sujets (par exemple pollution atmosphérique) qui ne doit pas relever de la seule Direction Energie Climat.

Les 3 préfigureurs ont reconnu les problèmes posés et se montrent ouverts.

### **Direction Générale des Ressources, des Territoires et des Habitats (DGRTH) :**

La variété et multiplicité des sujets qui relèveraient de cette direction en particulier le « s » de habitats qui vise à la fois l'habitat (urbanisme et logement) et les milieux naturels (dont les zones Natura 2000) suscitent de grands doutes parmi les agents des différents services concernés.

La politique nationale de l'eau n'est plus présente dans les intitulés, ce qui est grave. Le nombre important d'établissements publics de l'ex-écologie dans les domaines de l'eau et dans la surveillance et la protection des milieux naturels appelle des réponses aux revendications sur l'amélioration du statut et de la gestion des différentes catégories de personnels et sur les demandes importantes de recrutements, non prises en compte depuis plusieurs mois.

Espaces maritimes littoraux : pour la gestion et la protection de ces milieux, les compétences et missions des services affaires maritimes, en dehors des missions liées aux transports maritimes, doivent être valorisées.

Direction Générale des Infrastructures et des Transports Intermodaux (DGITI) : Cette direction générale doit mettre en œuvre les décisions du Grenelle et pour se faire, assurer le décloisonnement des services liés aux infrastructures de transports et aux modes de déplacements. Dans ce cadre l'intégration des services de la DGR (déjà réorganisée en 2007 !) est posée. Nous demandons que la réflexion qui est engagée à la DGITI parte d'un bilan de la réorganisation des missions actuellement réalisées au sein de la DGR. Le devenir de RCA est posé : qu'advient-il de ce service dans la DGITI ? L'appui sur les services territoriaux n'est pas évoqué dans la lettre de mission : Qu'en est-il ? La CGT rappelle son opposition à la transformation de services en établissements publics, antichambre d'une privatisation rampante. De même, elle revendique le maintien des services supports au sein des directions générales, afin que celles-ci gardent la maîtrise des moyens qui s'y rapportent. Le préfigurateur, M. Burseaux, répond sur la question de l'intégration des services maritimes en affirmant la cohérence du découpage ... Il indique que dans le cadre du Grenelle, la mise en place de la taxation des poids lourds sur le réseau national non concédé financera l'AFITF, notamment pour alimenter le développement du réseau ferré à propos duquel un important plan de régénération serait mis en place. Sur le devenir de l'ENIM, un débat est ouvert depuis de nombreuses années et il y a maintenant l'opportunité de décider !!! Des études doivent (ENCORE !!) être faites en ce sens ; sur le maintien des services supports, la réponse n'en est pas une puisque qu'il affirme qu'ils sont une nécessité mais qu'il faut éviter les lourdeurs excessives.

A l'intérieur de Secrétariat Général (SG) :

Direction des Affaires Juridiques (DAJ)

Direction Générale des Affaires Européennes et Internationales (DGAEI)

M. Lallement affirme qu'il n'est pas question de vider les directions générales de leurs compétences juridiques en ajoutant toutefois que le curseur n'est pas encore fixé entre ce qui restera dans les directions opérationnelles et ce qui sera regroupé au sein de la DAJ.

Il en va de même pour la direction des affaires européennes et internationales.

### **Concernant les déménagements, la politique immobilière :**

M. Lallement affirme que les décisions seront prises en plusieurs temps :

1) expertise sous trois à quatre mois pour savoir si des délaisés de voirie permettent d'envisager la construction d'un immeuble sur le site de la Défense.

2) si oui, nécessité de vérifier si une tour peut avoir des performances énergétiques exemplaires. En tout état de cause, le choix est fait de limiter le nombre d'implantations :

- regroupement prioritaire d'implantations sur le site de la Défense
- boulevard St Germain, (Roquelaure) installation potentielle de 4 cabinets
- utilisation boulevard St Germain (244) des locaux que libéreront les affaires étrangères
- la décision est prise de se séparer de Ségur, le devenir de Fontenoy est incertain et la décision ne dépend pas du ministère.

Une réunion est prévue le 4 février pour discuter de ces questions.





## **DEMENAGEMENTS SANS MENAGEMENT !**

### **Réunion sur l'immobilier et les déménagements concernant l'Administration centrale**

Le 4 février l'administration a présenté les projets d'implantation de la future administration centrale du MEDAD : 6000 agents au total concernés dont 1000 à l'aviation civile, qui restera sur son site actuel d'Issy –Paris.

Ségur serait vendu (900 personnes), Fontenoy oui ou non selon « arbitrage », Saint-Germain conservé et rénové pour les cabinets du MEDAD. **Regroupement à la Défense de 5000 personnes (3260 agents aujourd'hui).**

ARCHE : 1600 personnes dans la paroi Sud (propriété de l'Etat) et la colline Sud (crèches équipements sportifs, syndicats). 10 étages de la paroi Nord de l'Arche (actuellement en cours de rénovation) seraient loués pour loger 480 agents.

Tour Pascal B : 1250 agents actuellement soit 1200m<sup>2</sup> par plateau (étage) avec 46 postes de travail.

Les tours Pascal A et B peuvent accueillir 1820 agents au total, avec la location prévue d'étages supplémentaires. Enfin, location Tour Voltaire (près de la tour Pascal) pour 340 agents.

**Au total, capacité d'accueil possible dans un avenir proche : 4340 agents.**

L'ensemble de ces déménagements se feraient à l'horizon fin 2008/début 2009 selon l'échéance indiquée dans les lettres des préfigurateurs.

Cependant les 4 services suivants de la DGA ou du SG de l'ex MEDD, international, communication, SDRH et SDAJ, doivent se regrouper rapidement à La Défense avec leurs services homologues avant juillet 2008 (date de la présidence française de l'union européenne).

L'administration a précisé qu'elle essaierait de limiter les risques de double déménagement... Il y a aussi en perspective une nouvelle tour HQE autour de 2013 sur les emprises libérées autour du boulevard circulaire.

L'administration a vanté les atouts et la cohérence du site de la Défense.

### **Interventions CGT :**

1 – Nous voulons ces informations par écrit.

**2 – Le calendrier est très serré : aucun double déménagement ne doit se faire, privilégier les logiques fonctionnelles de travail. Eviter tout déménagement avant fin 2008.**

3 – SEGUR : sans concertation, les arbitrages seraient pris pour ne pas conserver le site. Nous dénonçons l'absence de réponse au vœu d'avril 2007 de mise à plat du projet (1/3 francophonie, 2/3 MEDD...), et à la lettre CGT au ministre de novembre 2007. Où se trouve l'intérêt général de l'Etat ? **Paris semble vite écarté de vos propositions, sauf pour le cabinet... Alors que le site de Ségur présente des possibilités, tant pour certaines DG à constituer que pour offrir un choix à des agents sur le critère domicile-travail, que ces agents du MEDAD soient aujourd'hui dans les 12° et 13° (ex industrie), dans le 7° (ex écologie ou mer) ou à la Défense...**



4 – Ne pas oublier l'identité « MER » qui regroupe sur le site Fontenoy : DAM, Direction de la pêche, ENIM.

5 - Pourquoi a-t-on trouvé les fonds pour rénover St Germain et pas pour rénover Ségur ? Pourquoi décider la Défense pour toutes les directions avec des locations partielles sur différents sites, et sans le cabinet ? Les transports sont saturés, 400 000 m<sup>2</sup> supplémentaires sont prévus, situation qui va empirer. Quelle politique de construction de nouveaux logements dans le secteur ?

6 - A combien évaluez-vous la vente de Ségur ? Quel en est le loyer actuel ? Quid du personnel de l'association assurant la restauration à Ségur et des personnels relevant de la convention avec la Poste ? Quid des services de l'industrie qui devraient « intégrer » des directions générales à la Défense ?

D'autres questions ont été posées sur les garanties vis à vis des salariés de la cantine du site Ségur, l'accompagnement social des agents, leur rémunération, les conditions de travail etc....

### **Les réponses d'Hélène Jacquot-Guimbal :**

S'il y a des regroupements rapides, cela ne concerna que quelques dizaines d'agents (!! ) Il n'est pas logique, à l'approche de la présidence française, d'avoir un bout de communication à Ségur, un autre à la Défense.

D'accord pour parler de la fermeture de Ségur qu'il s'agit de bien vendre. Il est prévu une vente minimum de 270 millions d'euros.

Ségur est compliqué à rénover. La location de Ségur coûte 9 millions d'euros contre 4 il y a peu. *(commentaire CGT : il s'agit d'un loyer budgétaire donc d'une écriture comptable...)*

Pour ce qui concerne le site de Fontenoy, le ministre « se roule par terre » pour obtenir que soit mise en place une « maison MER ». *(commentaire CGT : si l'objectif est de maintenir la mer en enlevant la DAM, cela enlèverait toute cohérence sur l'identité mer)*

En vendant à la fois Ségur et Fontenoy, l'administration en tirerait un meilleur prix.

Concernant les directions de l'Industrie (DGEMP-Darqsi) les déménagements à la Défense pourraient ne pas se situer fin 2008 début 2009 vu les difficultés particulières à ces directions.

Pourquoi la Défense ? Une majorité d'agents est déjà à la Défense. Préférez-vous la plaine St Denis ou Vitry, Marne la Vallée, Palaiseau ? *(commentaire CGT : cela s'apparente à du chantage)*

Mme Jacquot Guimbal insiste sur l'importance du parc logement du ministère aux alentours de la Défense (2600). *(commentaire : elle « oublie » que ce parc n'est pas à disposition que de l'administration centrale mais aussi des services de la petite couronne et que le nombre n'est, en tout état de cause, pas suffisant, pour loger tous les agents en difficulté de logement).*

Mme Jacquot Guimbal informe qu'une nouvelle réunion se tiendra à la mi-mars.



# REORGANISATIONS : L'Encadrement interpellé !

**OFICT Équipement-Environnement**

Jamais l'encadrement n'a été tenu autant à l'écart de l'élaboration des grandes réformes.

Que des directeurs en aient été réduits à chercher des informations auprès des organisations syndicales sur les projets de réorganisation de l'administration centrale en dit long !

Aujourd'hui l'encadrement est invité par des « préfigureurs » qui leur mettent la pression, non pas à donner leur avis sur cette réforme, mais à procéder aux « réglages » nécessaires à partir d'une architecture d'ores et déjà arrêtée.

C'est par lettre du Premier Ministre du 23 janvier que nombre de directeurs départementaux apprenaient leur mise sur la touche, dans le cadre d'une généralisation des fusions D.D.E./D.D.A.F. Une cellule de reclassement serait mise à leur disposition.

Si la brutalité de la démarche soulève une émotion légitime, elle renvoie sur le fond au sens des évolutions en cours tout comme à la place et au statut de l'encadrement aujourd'hui dans nos services.

## **Des enjeux cruciaux qui interpellent l'encadrement**

L'encadrement qui reste attaché au service public et à ses valeurs ne peut que s'interroger face aux mesures et réformes successives qui ont touché notre administration, nos services et font douter de leur pérennité même.

Lorsque le Président de la République évoquait devant les élèves de l'I.R.A. de Nantes une « Fonction Publique 2012 », il était permis de s'interroger sur la nature de celle-ci. La Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.), par son approche dogmatique et sa logique libérale et comptable, apporte malheureusement plus qu'un début de réponse.

Si le rattachement ou non des D.D.E./D.D.A.F aux Préfectures ne peut laisser personne indifférent, c'est tout autant dans ce qui resterait dans tous les cas comme consistance et missions pour un service technique d'échelon départemental que l'enjeu se situe.

L'encadrement s'est pleinement impliqué pour négocier le virage vers l'A.M.O. en matière d'ingénierie. Des dessinateurs ont été recasés, des techniciens supérieurs et ingénieurs ont été recrutés. Pourtant c'est sur toute l'ingénierie dite concurrentielle qu'il faudrait aujourd'hui mettre une croix.

La suppression du permis de construire est en projet au profit d'un constat d'architecte et le permis de conduire serait quant à lui transféré à une Agence. Dans les 2 cas, l'usager serait invité à déboursier.

Du regroupement des D.I.R. à peine créées au rattachement des D.D.E./D.D.A.F aux services des préfectures, en passant par la privatisation des Ports Autonomes et à la floraison des projets d'Agences, pas un jour ne se passe sans qu'une annonce ne vienne renforcer notre inquiétude sur le devenir même de nos services et de nos missions.

Le risque d'externalisation vers le privé des compétences d'expertise de service public est patent.

D'un côté, les conclusions du Grenelle de l'Environnement tardent à trouver un début de traduction budgétaire et les décisions prises en matière de fret ferroviaire leur tournent le dos, de l'autre le développement durable avec ses enjeux planétaires mérite mieux que d'être instrumentalisé pour mettre en cause nombre de nos missions.

Si l'encadrement est sommé de porter les réformes gouvernementales sans état d'âme, ce qui le conduit bien souvent à s'autocensurer, il doit dans le même temps faire face à une situation où prédomine inquiétude, découragement, absence de visibilité quant à l'avenir et au sens du travail de chacun, voire parfois à un climat délétère et malsain.

## **Un autre avenir pour le service public, des droits nouveaux pour l'encadrement**

Les marges de manœuvre de l'encadrement se sont sensiblement réduites. Les cadres ne peuvent mettre pleinement en œuvre leurs qualifications et compétences alors que se joue pas moins que le devenir même de notre administration, sa place dans la réponse aux besoins de la population et des collectivités.

Ces derniers sont nombreux, que ce soit en matière de transport et de multi-modalité, en matière de logement, d'aménagement, d'urbanisme, d'ingénierie, de prévention des risques, de sécurité routière, d'écologie ou de développement durable...

L'indépendance de l'encadrement vis-à-vis des pouvoirs politiques est menacée avec la mise en cause du statut général des fonctionnaires, les perspectives de recrutement sur statut privé, la rémunération « au mérite ».

La gestion des parcours professionnels tend de plus en plus à leur échapper quand ce n'est pas une « placardisation » pure et simple.

C'est pourquoi une modernisation de la Fonction Publique doit, à l'opposé des évolutions en cours, non seulement conforter leurs garanties statutaires, mais leur reconnaître des droits spécifiques à l'exercice de leurs responsabilités.

La C.G.T. des Cadres, techniques ou administratifs, propose un management alternatif, avec la reconnaissance de droits individuels dans le cadre de garanties collectives, un droit de refus et d'alternative.

Un tel droit pourrait constituer un élément d'une réforme de l'Etat visant à irriguer de la démocratie dans tous les domaines.

**Rejoignez la CGT des cadres, techniques ou administratifs**

Bulletin à renvoyer à l'organisation fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens  
de l'Équipement et de l'Environnement

263 rue de Paris, case 543, 93515 Montreuil CEDEX

**OFICT-CGT : [ofict.equipement@cgt.fr](mailto:ofict.equipement@cgt.fr) - tel : 01.48.18.82.82**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### NOTE AUX ORGANISATIONS DE LA FEDERATION

---

**Cette note a vocation à expliquer aux composantes fédérales le processus engagé par la fédération concernant l'action nationale au MEDAD du 6 mars prochain à PARIS.**

Notre ministère est actuellement, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), fortement menacé. Par ailleurs, les différentes réunions que nous avons pu avoir avec le ministère concernant la mise en place du MEDAD et, les discussions du Bureau fédéral du 30 janvier dernier, ont confirmé nos inquiétudes, tant pour l'Administration centrale que les services déconcentrés et établissements publics. Aussi, il est apparu comme indispensable et urgent d'agir en appelant à une journée de mobilisation le 6 mars prochain avant le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et les arbitrages RGPP.

Aussi, vu les enjeux, nous avons décidé de créer avec la Fédération Force Ouvrière un processus commun. Nous n'excluons pas d'élargir dans le temps cette démarche à d'autres syndicats. Encore une fois, les enjeux sont si importants que l'unité la plus large possible sera recherchée.

Cependant et à ce stade, nous sommes dans une démarche unitaire CGT – FO.

Vous avez ci-après différents documents qui doivent aider à la mobilisation :

- Demandes conjointes CGT-FO aux ministres J.L. BORLOO et M. ALLIOT-MARIE. **Depuis, nous avons été informé que le ministre BORLOO recevra la CGT et FO le 21 février prochain ;**
- Appel commun CGT – FO à l'action de tous les personnels pour le 6 mars 2008 ;
- Pétition CGT – FO contre la destruction du MEDAD à faire signer dans les services et qui doit permettre la réunion de CTP dans chacun des services ;
- Lettre aux élus afin de les interpeller ;
- Argumentaire CGT – FO pour aider à des encarts dans la presse régionale ou locale ;
- Déclaration intersyndicale qui appelle à la mobilisation suite à la réunion du 7 février dernier avec le Secrétaire général du ministère.

Par ailleurs, la fédération CGT a décidé de l'élaboration d'un 4 pages autour des aspects : Transports ; Environnement ; Ingénierie – Réseau scientifique et technique ; Logement – Aménagement et RGPP. Ce 4 pages sera disponible sous peu, il a vocation au-delà du constat de faire connaître les propositions de la CGT concernant les missions pour le MEDAD.

La direction fédérale.



**Suite à ce courrier, le Ministre Jean-Louis BORLOO**

**recçoit la C.G.T. et F.O. le 21 février 2008**

Paris, le 31 janvier 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Écologie, du  
Développement  
et de l'Aménagement Durables  
246, bd Saint-Germain  
75007 PARIS

Objet : Demande d'audience commune des fédérations CGT et Force Ouvrière

Monsieur le Ministre,

Les fédérations CGT de l'Équipement et de l'Environnement et Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services sollicitent une audience rapide.

Il nous paraît indispensable de pouvoir vous rencontrer sans attendre du fait des orientations annoncées par le ministère de l'Intérieur concernant l'avenir du MEDAD, de ses compétences et de ses services.

Les dernières réunions interministérielles sur la révision générale des politiques publiques concernant l'Etat dont nous avons eu connaissance montrent clairement, que le schéma porté par le ministère de l'Intérieur a toutes les chances d'obtenir les faveurs de l'arbitrage interministériel, plutôt que les positions avancées par le MEDAD (telles qu'elles nous ont été présentées par le Secrétaire Général de votre ministère le 16 janvier dernier).

Le ministère de l'Intérieur ainsi que les Préfets de région et de département annoncent en effet :

.../...

- la perte de la compétence Habitat - Logement pour le MEDAD ;
- des DREDAD privées du Logement (compétence transférée au sein d'une direction régionale de la cohésion sociale) et auxquelles seraient retirées les Subdivisions des DRIRE (départementalisées au sein d'une direction « risques » des services des préfets de département) ainsi que les activités de développement industriel et économique, de métrologie et d'inspection du travail ;
- la transformation des 11 Directions Interdépartementales des Routes en 7 services (au statut indéterminé) rattachés aux Préfets de zone de défense ;
- la suppression des services déconcentrés ministériels (ou interministériels) départementaux et l'éclatement des DDEA (et donc des DDE et des DDAF actuelles) afin de constituer des directions « territoire » et « risque », futurs services des préfectures de départements.

A cela s'ajoute l'annonce par VNF du transfert des services de navigation et des agents sous le statut de l'EPIC à l'issue de la RGPP; l'externalisation de la délivrance des permis de construire; un statut de droit privé pour l'opérateur spécifique pour l'examen du permis de conduire; des transferts du MEDAD vers les collectivités ou vers le secteur privé dans le domaine de l'Eau après son examen par la RGPP; ou encore la suppression de 4500 (sur 5200) effectifs au MEDAD dans le domaine de l'ingénierie publique (faisant actuellement l'objet d'un audit RGPP).

Nos organisations s'opposent à ces orientations et mettrons tout en œuvre pour les empêcher.

Il est essentiel que nous puissions nous exprimer sur ces annonces dévastatrices pour le MEDAD et le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, graves de conséquences pour les personnels et connaître avec précision le projet ministériel que vous portez.

Face à la gravité des incidences d'une telle communication de la part du ministère de l'Intérieur et des Préfets, mais aussi des équipes RGPP, nous vous demandons de nous recevoir très rapidement pour échanger sur l'avenir du ministère.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire Général  
CGT Equipement Environnement

**signé**

Jean-Marie RECH

Le Secrétaire Général  
FEETS FO

**signé**

Jean HEDOU



Paris, le 31 janvier 2008

Madame Michèle ALLIOT-MARIE  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer  
et des Collectivités Territoriales  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Objet : Demande d'audience commune des fédérations CGT et Force Ouvrière

Madame la Ministre,

Les fédérations CGT de l'Équipement et de l'Environnement et Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services sollicitent une audience rapide.

Il nous paraît indispensable de pouvoir vous rencontrer sans attendre du fait des orientations annoncées par vos services et par les Préfets de région et de département concernant l'avenir du MEDAD, de ses compétences et de ses services.

En effet, les Préfets de région et de département annoncent au sein des services déconcentrés de l'Etat :

- la perte de la compétence Logement pour le MEDAD ;
- des DREDAD privées du Logement (compétence transférée au sein d'une direction régionale de la cohésion sociale) et auxquelles seraient retirées les Subdivisions des DRIRE (départementalisées au sein d'une direction « risques » des services des préfets de département) ainsi que les activités de développement industriel et économique, de métrologie et d'inspection du travail ;



- la transformation des 11 Directions Interdépartementales des Routes en 7 services (au statut indéterminé) rattachés aux Préfets de zone de défense ;
- la suppression des services déconcentrés ministériels (ou interministériels) départementaux et l'éclatement des DDEA (dont le Premier ministre vient pourtant d'officialiser la généralisation par circulaire du 23 janvier 2008) afin de constituer des directions « territoire » et « risque », futurs services des préfectures de départements ;
- l'externalisation de la délivrance des permis de construire et du permis de conduire ;
- la gestion par le Préfet de Région (devenant l'unique responsable des BOP ministériels) de l'ensemble des moyens et des effectifs des services de l'Etat en région et en département

Nos organisations s'inquiètent fortement de ces orientations. Aussi, il est essentiel que nous puissions nous exprimer sur ces annonces dévastatrices pour le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, graves de conséquences pour le MEDAD mais aussi pour l'action des collectivités.

Face à la gravité des incidences de cette vision de l'Etat territorial portée par les Préfets, nous vous demandons de nous recevoir très rapidement pour échanger sur l'avenir du service public de l'aménagement de l'Etat et de ses services déconcentrés.

Dans l'attente, veuillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire Général  
CGT Equipement Environnement

**signé**

Jean-Marie RECH

Le Secrétaire Général  
FEETS FO

**signé**

Jean HEDOU



## **APPEL A L'ACTION DE TOUS LES PERSONNELS**

Sous couvert de modernisation, nos ministères ont déjà connu de multiples restructurations. Dans la réalité, les champs d'intervention de nos ministères n'ont cessé de se restreindre au fil des années et cela au détriment de missions de service public. Celles-ci n'ont pourtant pas perdu de leur pertinence : politique du transports, prévention des risques, logement, environnement,... Alors que le gouvernement devrait prendre des mesures pour mettre en application les engagements pris au Grenelle de l'Environnement et développer notamment une nouvelle politique du logement pour appliquer la loi DALO, la énième réforme dite « RGPP » annonce la poursuite et l'accélération du démantèlement de nos services.

Tous les services sont touchés, qu'il s'agisse des administrations centrales, des réseaux scientifiques et techniques, des écoles, des services déconcentrés.

Le MEDAD déclare vouloir conserver une administration présente sur tout le territoire mais dans le même temps, il multiplie les projets d'externalisation de missions (permis de construire, ingénierie publique,...) de création d'agences (transports, permis de conduire,...). De graves menaces pèsent sur le devenir de nos emplois.

Le ministère de l'Intérieur propose un plan de rattachement à la préfecture de ce qui restera des décombres de nos services départementaux et peut-être à terme des services régionaux.

C'est ainsi un véritable plan de casse du MEDAD et de nos services qui est engagé.

Les fédérations C.G.T. et F.O. appellent à l'action pour défendre le service public, l'emploi, les conditions de travail.

Elles invitent tous les personnels du MEDAD à participer activement pour demander :

- l'arrêt des politiques de démantèlement du ministère et le maintien et le développement des missions de service public dans nos domaines d'activités,
- le maintien d'un réseau de services territoriaux de qualité, accessibles à toutes les catégories d'usagers, et la création d'une filière infrastructures transports pour les agents concernés,
- l'arrêt des suppressions d'emplois, des créations dans les nouveaux secteurs d'activité du M.E.D.A.D. (environnement, logement),
- la revalorisation de salaires dans la fonction publique et des déroulements de carrières au sein du M.E.D.A.D.

**ELLES APPELLENT TOUS LES PERSONNELS DU MEDAD  
A SE MOBILISER, A RENTRER EN ACTION  
ET A PARTICIPER A LA MANIFESTATION NATIONALE DU 6 MARS 2008**



## **CONTRE la destruction du MEDAD prévue par la RGPP et le projet du ministère de l'Intérieur**

La révision générale des politiques publiques (RGPP) vise une large opération de démolition du service public et des statuts de la Fonction Publique.

De par sa vocation technique et opérationnelle, le MEDAD est probablement le ministère le plus impacté par la RGPP, alors que le chef de l'Etat avait annoncé « *un grand ministère unique au monde* » pour préserver l'environnement et mettre en œuvre les orientations issues du Grenelle.

Aujourd'hui, le Ministère de l'Intérieur tente d'utiliser la RGPP et le fait que le projet stratégique du MEDAD n'est toujours pas arrêté pour anéantir l'ensemble des missions du MEDAD et le dépecer de ses compétences.

Ce projet destructeur (Intérieur + RGPP) prévoit la suppression de pans entiers d'activités, de missions et de services du MEDAD au détriment de la qualité et de la proximité du service public de l'aménagement.

Entre les premières orientations annoncées par le comité de modernisation des politiques publiques, du 12 décembre 2007 et celles du ministère de l'Intérieur de janvier 2008, on retrouve notamment :

- La suppression des services déconcentrés de l'Etat, en région comme en département (échelon administratif dont la suppression est programmée, comme le propose le rapport Attali de janvier 2008, et comme la disparition des services départementaux techniques de l'Etat le confirme) en les plaçant sous l'autorité des Préfets et en ne conservant que les fonctions régaliennes de l'Etat au sein des préfectures ;
- La création d'Agences ou d'Etablissements ou l'externalisation vers le privé pour les quelques missions techniques publiques conservées : une agence pour les routes nationales, un statut d'Etablissement Public pour les services de navigation, un opérateur spécifique pour les permis de conduire, le transfert au privé pour la délivrance

des permis de construire, la suppression de la technicité et de l'expertise de l'Etat ou des implantations territoriales de Météo France ; etc

- Un acte 3 de décentralisation masqué visant à transférer de force aux collectivités diverses fonctions : biodiversité ; police des eaux ; prévention des risques.

Cette vision de l'organisation de l'Etat est idéologique : elle répond à une volonté de supprimer les effectifs et les services du budget de l'Etat sans chercher à savoir ce que les missions deviendront. Elle obéit aussi à une volonté corporatiste du corps préfectoral voulant accroître son pouvoir et être le seul et unique représentant de l'Etat aux niveaux territoriaux.

Mais cette vision entraîne surtout la fin d'un Etat acteur, solidaire, opérateur, prestataire, partenaire et stratège, la fin **du service public technique de l'aménagement durable des territoires**, proche des citoyens, des professionnels, des entreprises et des collectivités territoriales, oeuvrant pour la mise en œuvre des politiques publiques.

**Pour le MEDAD, le vrai visage de la RGPP et de ce projet du ministère de l'Intérieur** c'est la suppression pure et simple des DDE, des DDEA, des DRIRE, des DIREN, des DRE, du projet de DREDAD, des DIR, des services de navigation, de la compétence Logement, des services chargés de prévision des crues, des services en charge de l'urbanisme planificateur, du réseau scientifique et technique, des écoles.

**Avec les personnels du MEDAD, les organisations CGT et FO s'opposent à ces orientations, à la logique de la RGPP de démantèlement du ministère et plus largement de la fonction publique et nous mettrons tout en œuvre pour les empêcher.**

**POUR un MEDAD fort, opérationnel et ambitieux  
POUR un service public durable de l'aménagement du territoire**

Depuis longtemps, les ministères chargés de l'Équipement, de l'Écologie, de l'Industrie, et de l'Agriculture **agissent** avec **leurs agents** pour l'aménagement et le développement durables des territoires au plus proche des citoyens, des professionnels, des entreprises et des collectivités territoriales.

Les politiques publiques à mettre en œuvre à l'issue du Grenelle de l'environnement sont transversales et concernent donc toutes les compétences du MEDAD. Nous exigeons les moyens de les mettre en œuvre sans pour autant que la stratégie du MEDAD ne se limite aux seules orientations du Grenelle.

La création du MEDAD, la logique de rapprochement des DDE et DDAF ou encore la mise en œuvre d'une Direction Régionale du MEDAD regroupant toutes ses compétences ministérielles s'inscrivent pleinement dans cette intégration et cet assemblage des politiques de l'aménagement durable des territoires portées par plusieurs ministères techniques et opérateurs.

**Nous défendons et revendiquons** un service public de l'aménagement et du développement durables des territoires permettant :

- De maintenir des services déconcentrés ministériels ou interministériels de proximité pour porter et décliner les politiques publiques initiées et conçues par l'Etat et assister les collectivités territoriales et les acteurs locaux dans leur application et leur mise en œuvre ;
- Un Etat solidaire (assister les collectivités ou faire émerger des projets sur les territoires en retrait), partenaire (des collectivités, du monde associatif, des secteurs économiques, du secteur privé, de la recherche,...) et prestataire technique à part entière pour observer les territoires, analyser les politiques existantes, concevoir, élaborer, créer, évaluer, porter et mettre en œuvre les politiques publiques ;
- Un MEDAD doté de services aux compétences techniques affirmées, pluridisciplinaires, ensembliers en terme d'aménagement et en grande partie proches de l'opérationnel territorial pour produire des

innovations réalistes et aider à la rédaction de textes applicables ;

- De maintenir un réseau scientifique et technique de qualité pour contribuer à la recherche et à la constitution d'offre publique technique de référence auprès des collectivités et participant à la compétitivité et à l'excellence de l'ingénierie française ;
- De conforter les directions inter-départementales des routes, pour offrir aux usagers un service public routier de qualité et gratuit, pour l'équilibre des territoires ;
- De conserver le service public de la voie d'eau selon des services de l'Etat et permettre une véritable multi-modalité des systèmes de transports ;
- De conserver au sein de l'Etat l'examen du permis de conduire au titre de la politique, prioritaire de l'Etat, d'éducation et de sécurité routière ;
- De maintenir la compétence « Logement » au MEDAD car elle constitue un levier majeur pour promouvoir le développement durable ;
- Le respect de l'équilibre entre la compétence politique portée par le représentant « politique » de l'État sur le territoire (logique horizontale du Préfet), et la compétence technique (logique verticale des services déconcentrés avec leurs ministères) ;
- Un cadre statutaire commun Etat – Collectivités Territoriales pour les OPA

**Nos organisations et les agents du MEDAD réclament, de leur ministre, une implication à la hauteur de la mission qui lui a été confiée, un projet ambitieux et des missions claires pour le MEDAD, pour l'équipement, pour l'écologie, pour l'industrie, pour les transports, pour l'aménagement du territoire et pour le développement durable.**

**Tous ensemble, mobilisons nous pour le MEDAD, pour ses services, pour ses compétences, pour les personnels, pour le service public de l'aménagement et du développement durables du territoire.**





Lieu, Date 2008

Madame / Monsieur ...  
Maire, Président de / Député / Sénateur ...  
Adresse

**Objet : La fin du service public de l'aménagement du territoire ?**

**Madame / Monsieur le Maire / Président / Député / Sénateur ....**

Nos organisations représentent les personnels des services du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD).

Nous tenons à vous alerter sur les orientations actuelles de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), mise en œuvre depuis l'été 2007 par le Président de la République, et, dans ce cadre sur le projet d'organisation territoriale de l'Etat porté actuellement par le ministère de l'Intérieur.

En mai 2007, le MEDAD a été présenté comme un « *outil de service public unique au monde* » en appuyant son organisation sur la nécessaire prise en compte du développement durable dans les politiques publiques et sur les conclusions du « Grenelle de l'environnement » (soit plus de 300 orientations, dont la mise en œuvre relève du MEDAD et des collectivités territoriales).

Or, dans le cadre de la RGPP en cours et sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur, ce service public de l'écologie et de l'aménagement et du développement durables du territoire, que les agents des ministères chargés de l'Équipement, de l'Environnement, de l'Industrie et de l'Agriculture assurent avec compétence depuis des décennies aux côtés des collectivités va disparaître.

Parmi ces orientations, nous pouvons citer :

- - La suppression de tous les services déconcentrés de l'Etat, en région comme en département (échelon administratif dont la suppression s'avère bel et bien programmée, comme le propose le rapport Attali de janvier 2008, et comme le préfigure la disparition des services départementaux de l'Etat) en les plaçant sous l'autorité des préfets de région et en ne conservant que les fonctions régaliennes de l'Etat au sein des préfectures ;
- - La création d'Agences ou d'Etablissements ou l'externalisation vers le privé pour les quelques missions techniques publiques conservées : une agence pour les routes nationales (entraînant de fait la mise en place de péages et de nouvelles redevances pour les usagers ou pour les collectivités), un statut d'Etablissement Public pour les services de navigation, un opérateur spécifique pour les permis de conduire (générant des nouveaux coûts pour les candidats et posant un grave question de neutralité et d'indépendance), le transfert à la sphère concurrentielle de la délivrance des permis de construire (les architectes devenant « juge et partie » dans l'acte de construction), la suppression de la technicité et de l'expertise de l'Etat ou des implantations territoriales de Météo France ; etc ;
- - Un acte 3 de décentralisation masqué visant à transférer de force aux collectivités diverses fonctions ou missions : biodiversité, police des eaux, prévention des risques, etc et, dans le même temps l'impossibilité pour les élus et leurs collectivités d'accéder au réseau scientifique et technique et à sa compétence d'innovation et d'offre publique technique de référence, ceux-ci étant supprimés.

Dés lors, la présence territoriale de l'Etat ne relèverait plus que d'un seul ministère (de l'Intérieur) et l'ensemble des moyens de l'Etat (fonctionnement, investissement, gestion des personnels) serait de l'unique responsabilité du préfet de région (ayant désormais autorité sur chaque préfet de département).

Cette organisation extrême entraînerait la fin d'un Etat acteur, solidaire, opérateur, prestataire, partenaire, conseil et stratège, la fin du service public technique de l'aménagement durable du territoire, proche des citoyens, des professionnels, des entreprises (pour lesquelles ce serait la fin d'une « recherche » opérationnelle publique sur leurs domaines d'interventions) et des collectivités territoriales, acteurs essentiels dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Privés de compétences scientifiques et techniques, de services opérationnels et de liens avec les niveaux départemental et régional, les ministères de l'Etat seraient alors incapables de mettre en œuvre ou d'accompagner les collectivités dans les grandes politiques publiques et de suivre, par exemple, les effets des mesures décidées par le « Grenelle de l'environnement ».

Avec des services de l'Etat cantonnés à des missions strictement régaliennes, qui par essence conduisent à une dérive procédurière, les collectivités seraient privées d'interlocuteurs connaissant les territoires et leurs enjeux et capables d'assurer la bonne synthèse entre impératifs réglementaires et développement local : c'est donc à de futures « guerres de tranchées » que celles-ci devraient maintenant se préparer.

Ne pouvant plus compter sur les services techniques de l'Etat ni sur leurs conseils ou leurs partenariats, les collectivités territoriales n'auraient d'autre alternative que de se tourner vers des sociétés privées, constituées dans la précipitation, en sachant très bien que les abus de position dominante en savoir-faire techniques déjà rencontrés et dénoncés sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'énergie et les déchets par exemple, se généraliseront à tous leurs nouveaux domaines de compétences. Au final, les collectivités ne pourront plus assumer financièrement ni techniquement leurs prérogatives. L'offre technique publique de référence et l'ingénierie d'innovation disparaîtront alors en France... en attendant une « bonne catastrophe » comme cela a été le cas dans les autres pays qui ont fait ces choix et qui reviennent désormais vers plus de services publics d'Etat.

Ainsi, cette organisation bouleverserait les fondements républicains sur lesquels sont organisés l'Etat et les collectivités. Moins de services publics mais plus d'inégalité entre les usagers, entre les citoyens, entre les collectivités, entre les territoires. Moins de présence territoriale et technique de l'Etat (déjà bien amputée par la suppression des subdivisions territoriales) mais un accroissement des difficultés à accéder aux soins, à l'éducation, à la justice et une augmentation de la fiscalité locale et des coûts supplémentaires, pour chaque citoyen et pour chaque collectivité, pour toute activité courante nécessitant une mission de service public (avec l'obligation de se rendre en préfecture de région et d'utiliser son véhicule ou les transports en commun, lorsqu'ils existent, pour effectuer les démarches administratives).

**Nous tenons à vous interpeller sur ces décisions hâtives, aux fondements idéologiques et corporatistes, menées sans réflexion sur les missions et fonctions du service public.** Cette nouvelle organisation serait contraire à un aménagement harmonieux et équilibré du territoire.

Les personnels du MEDAD refusent que le débat républicain soit escamoté sur ces questions essentielles. Ils sont actuellement mobilisés pour le maintien des services déconcentrés ministériels ou interministériels, pour la compétence technique de l'Etat en partenariat avec les collectivités territoriales, pour l'avenir du service public de l'aménagement et du développement durables du territoire.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et pour échanger.

Les décisions sur l'organisation de l'Etat et sur les services du MEDAD seront prises par le Président de la République début avril 2008. Elles vont déterminer la nature même des prestations et des missions du service public (Etat comme collectivités). Il nous semble donc nécessaire que toutes les parties concernées, au premier rang desquelles se trouvent les élus et les collectivités, soient correctement informées et puissent prendre une position et intervenir pour la faire connaître.

Nous vous prions de croire, **Madame / Monsieur le Maire, le Président, le Député, le Sénateur**, en notre plus haute considération.

Les personnels du MEDAD représentés  
par les fédérations FO et CGT  
Pour le Service :....  
**Noms, Prénoms, Coordonnées**





## Ci-après un argumentaire pour encart presse ou support presse pour Article ou Interview dans la presse régionale ou locale

### **LA FIN DU SERVICE PUBLIC DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?**

La révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée par le Président de la République durant l'été 2007, aboutit aujourd'hui à des orientations et parfois à des décisions dévastatrices pour le service public, en particulier celui de l'aménagement et du développement durables du territoire.

Sur la méthode tout d'abord, il convient de noter que cette démarche est élaborée en catimini par quelques hauts fonctionnaires et des conseillers privés (dont certains sont directement intéressés par l'externalisation de missions de l'Etat du fait de leurs activités) rendant directement compte à l'Elysée. A aucun moment les organisations syndicales, les élus ou les usagers n'ont été informés. Les ministres de la République eux-mêmes déclarent ignorer ce que les décisions de la RGPP réservent pour leurs ministères. Les responsables ministériels résumant la RGPP comme cela : *« on sait ce que l'on veut pour le ministère, mais personne ne sait ce que l'on se verra imposer au final »*.

Les conclusions de cette RGPP sont programmées pour avril 2008 : un calendrier effréné, ajouté à d'autres réformes majeures déjà lancées, aucune concertation pour une finalisation juste au lendemain des élections municipales.

Ainsi, en quelques semaines, un petit groupe de personnes n'ayant aucune légitimité s'octroie le droit de déstructurer toute l'organisation du service public et de supprimer des missions ou des services de l'Etat qui concernent tous les citoyens et tous les territoires.

La RGPP sert ainsi uniquement l'objectif de réduire les moyens, les missions et les services afin de permettre de justifier, dès le printemps 2008, la suppression de plusieurs milliers d'emplois publics lors de la préparation du budget (désormais tri annuel) de l'Etat pour 2009/2011.

D'ores et déjà, le Chef de l'Etat annonce 150 milliards d'euros d'économie sur 10 ans au niveau du budget de l'Etat sous couvert de modernisation et d'amélioration du service aux usagers : on annonce le montant sans savoir ce qui est réalisable. Or cela se traduira soit par des suppressions de prestations publiques aux citoyens, soit par des transferts aux collectivités ou à des agences qui seront au final payés par l'usager.

Par sa technicité et sa présence territoriale, le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) sera le plus impacté.

Bien que présenté par le Président de la République en mai 2007 comme un *« outil de service public unique au monde »* devant appuyer son organisation sur la nécessaire prise en compte du développement durable dans les politiques publiques et sur les conclusions du « Grenelle de l'Environnement » (qui représente plus de 300 orientations, dont la mise en œuvre relève du MEDAD et des collectivités territoriales), **le MEDAD et le service public de l'écologie et de l'aménagement et du développement durables du territoire risquent de disparaître** sous l'effet de la RGPP et sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur qui propose dans ce cadre un projet de réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Parmi les orientations prévues, nous pouvons citer :

- La suppression de tous les services déconcentrés de l'Etat, en région comme en département (échelon administratif dont la suppression est bel et bien programmée, comme le propose le rapport Attali de janvier 2008, et comme le préfigure la disparition des services départementaux de l'Etat) en les plaçant sous l'autorité des préfets de région et en ne conservant que les fonctions régaliennes de l'Etat au sein des préfetures ;
- La création d'Agences ou d'Etablissements ou l'externalisation vers le privé pour des missions techniques publiques : une agence pour les routes nationales (entraînant de fait la mise en place de péages et de nouvelles redevances pour les usagers ou pour les collectivités), un statut d'Etablissement Public pour les services de navigation, un opérateur spécifique pour les permis de conduire (générant des nouveaux coûts pour les candidats et posant une grave question

de neutralité et d'indépendance), le transfert à la sphère concurrentielle de la délivrance des permis de construire (les architectes devenant « juge et partie » dans l'acte de construction), la suppression de la technicité et de l'expertise de l'Etat ou des implantations territoriales de Météo France (malgré les enjeux de sécurité civile); etc ;

- Un acte 3 de décentralisation masqué visant à transférer de force aux collectivités diverses fonctions ou missions : biodiversité, police des eaux, prévention des risques, etc.

Dès lors, la présence territoriale de l'Etat ne relèverait plus que d'un seul ministère (de l'Intérieur) et l'ensemble des moyens de l'Etat (fonctionnement, investissement, gestion des personnels) serait de l'unique responsabilité du préfet de région (ayant désormais autorité sur chaque préfet de département).

Quelle cohérence de vouloir supprimer les implantations et la compétence technique des services publics, alors que la mise en oeuvre des grandes politiques et des décisions du « Grenelle de l'Environnement » repose sur l'action de ces services et que l'Etat prétend évaluer toutes les politiques à l'aune du développement durable ? Quelle cohérence de vouloir externaliser ou supprimer des missions de contrôle alors que les citoyens attendent une meilleure prise en compte des risques ? Au bénéfice de qui ?

Cette organisation extrême entraînerait la fin d'un Etat acteur, solidaire, opérateur, prestataire, partenaire, conseil et stratège, ainsi que la fin du service public technique de l'aménagement durable du territoire, proche des citoyens, des professionnels, des entreprises (pour lesquelles ce serait la fin d'une « recherche » opérationnelle publique sur leurs domaines d'interventions) et des collectivités territoriales, acteurs essentiels dans la mise en oeuvre des politiques publiques.

Avec des services de l'Etat cantonnés à des missions strictement administratives et régaliennes, qui par essence conduisent à une dérive procédurière, les collectivités seraient privées d'interlocuteurs connaissant les territoires et leurs enjeux et capables d'assurer la bonne synthèse entre impératifs réglementaires et volontés de développement local.

Ne pouvant plus compter sur les services techniques de l'Etat ni sur leurs conseils ou leurs partenariats, les collectivités territoriales n'auraient d'autre possibilité que de se tourner vers des sociétés privées, constituées dans la précipitation, en sachant très bien que les abus de position dominante en savoir-faire techniques déjà rencontrés et dénoncés sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'énergie et les déchets par exemple, se généraliseront à tous leurs nouveaux domaines de compétences. Au final, les collectivités ne pourront plus assumer financièrement ni techniquement leurs prérogatives. L'offre technique publique de référence et l'ingénierie d'innovation disparaîtront alors en France... en attendant une « bonne catastrophe » comme cela a été le cas dans les autres pays qui ont fait ces choix et qui reviennent déjà vers plus de services publics d'Etat.

Ainsi, **cette organisation bouleverserait les fondements républicains** sur lesquels sont organisés l'Etat et les collectivités. **Moins de services publics mais plus d'inégalités entre les usagers, entre les citoyens, entre les collectivités, entre les territoires.** Moins de présence territoriale et technique de l'Etat (déjà bien amputée par la suppression des subdivisions territoriales) mais un accroissement des difficultés à accéder aux soins, à l'éducation, à la justice et une augmentation de la fiscalité locale et des coûts supplémentaires, pour chaque citoyen et pour chaque collectivité, pour toute activité courante nécessitant une mission de service public (avec l'obligation de se rendre en préfecture de région et d'utiliser son véhicule ou les transports en commun, lorsqu'ils existent, pour effectuer les démarches administratives).

**Nous tenons à interpeller tous les citoyens, les associations, les entreprises, les élus et les collectivités et tous les acteurs, publics comme privés oeuvrant à l'aménagement du territoire, sur ces décisions hâtives, aux fondements idéologiques et corporatistes, menées sans réflexion sur les missions et fonctions du service public.** Cette nouvelle organisation serait contraire à un aménagement harmonieux et équilibré du territoire.

Les personnels du MEDAD refusent que le débat républicain soit escamoté sur ces questions essentielles. Ils sont actuellement mobilisés pour le maintien des services déconcentrés ministériels ou interministériels, pour la compétence technique de l'Etat en partenariat avec les collectivités territoriales, pour l'avenir du service public de l'aménagement et du développement durables du territoire.

Les décisions sur l'organisation de l'Etat et sur les services du MEDAD seront prises par le Président de la République début avril 2008. Elles vont déterminer la nature même des prestations et des missions du service public (Etat comme collectivités). Il nous semble donc nécessaire que toutes les parties concernées soient correctement informées et puissent prendre une position et intervenir pour la faire connaître.

**Les représentants CGT et FO du MEDAD**

**CFDT**

**CGT**

**FO**

**Suite à l'envoi de ce courrier, le Directeur de  
Cabinet du Ministre reçoit les syndicats le 4 mars**

La défense le 4 février 2008

Monsieur le ministre  
de l'écologie du développement  
et de l'aménagement durables  
244, boulevard St Germain  
75007 PARIS

Le 6 décembre 2007, nos trois fédérations ont quitté la réunion relative à la notation et à l'évaluation. Nous avons également boycotté la commission nationale de la formation professionnelle à deux reprises en décembre et janvier dernier.

Par courrier en date du 6 décembre 2007, puis du 9 janvier nos fédérations ont demandé une réunion présidée par le cabinet avec la Directrice Générale des personnels pour débattre de la politique d'ensemble de la gestion des ressources humaines sur la totalité du périmètre du MEDAD. Nous attendons toujours ce rendez vous !!!

Lors de la réunion du groupe d'échanges de ce jour nous avons découvert en séance que l'administration en avait changé la représentativité syndicale pour présenter des textes ne s'appliquant qu' à l'ex-ministère de l'Équipement (mobilité, logement...)  
Nous réclamons à nouveau d'être reçus immédiatement par votre cabinet pour traiter de la GRH à l'échelle du MEDAD.

Nous condamnons la publication par la DGPA début janvier d'un nouveau cadre d'évaluation auprès des services de l'Équipement. Nous exigeons que la circulaire sur la mobilité ne soit pas diffusée sans un échange préalable avec votre cabinet.

Hubert LEBRETON

**signé**

**CFDT**

Jean Marie RECH

**signé**

**CGT**

Jean HEDOU

**signé**

**FO**